

Troisième année parcours Administration

Licence Arts du spectacle



Niveau d'étude
visé
BAC +3



ECTS
180 crédits



Établissement
Université Evry

Présentation

Le parcours "Administration" de la Licence Arts du spectacle est destiné aux étudiants souhaitant poursuivre leurs études par le master "Administration de la musique et du spectacle vivant" (MSV), ou souhaitant accéder à des formations nécessitant une connaissance du fonctionnement de la culture en France, ainsi que des compétences dans des disciplines qui lui sont corrélées, tels le droit ou la gestion.

Objectifs

Les objectifs du parcours "Administration" sont la spécialisation dans le domaine de la gestion et de l'administration culturelles, et l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences solides tant en culture générale que dans le domaine des arts vivants.

Savoir-faire et compétences

Outre les savoir-faire propres à la Licence Arts du spectacle, le parcours "Administration" permet d'acquérir des compétences spécifiques liées au domaine de la gestion et de l'administration culturelles (droit, gestion, comptabilité, communication...).

Et après

Pré-requis obligatoires

Le parcours "Administration" de la Licence Arts du spectacle s'adresse en priorité aux étudiants désirant s'orienter vers des formations ou des métiers propres au domaine de l'administration et de la gestion culturelle. Quelques connaissances dans des matières transversales, telles que le droit ou la communication, sont recommandées.

Contact(s)

Poursuite d'études

À l'issue de la licence Arts du spectacle parcours Administration, les étudiants peuvent:

- postuler à l'un des masters proposés par le département : le master « Administration de la musique et du spectacle vivant » (MSV), qui s'adresse aux étudiants désireux d'accéder aux différents métiers de la gestion ou la médiation culturelles.
- postuler à un master en arts de la scène et du spectacle vivant
- s'orienter vers des licences professionnelles et des masters pro (de médiation culturelle par exemple) visant une professionnalisation à court terme.



- accéder à d'autres formations permettant de préparer les concours de l'enseignement et de la fonction publique (master MEEF par exemple).

Passerelles et réorientation

Une demande de réorientation peut être formulée à l'issue de chaque semestre. Les dossiers sont examinés par une commission pédagogique. Dans le cas d'une demande de réorientation en Arts du spectacle, la commission évaluera notamment le niveau de l'étudiant dans les disciplines enseignées au sein de la formation.

Insertion professionnelle

Domaines et métiers* : Métiers de la culture (médiation, gestion, administration, production, conception de projets culturels, communication...), journalisme

Concours : Divers concours de la fonction publique accessibles à l'issue d'une L3.

**Débouchés possibles à l'issue d'un master ou d'une formation spécifique*

Infos pratiques

Lieu(x)

📍 Evry



Admission

Organisation

Le parcours "Administration" concerne la L3 (semestres 5 et 6)

